

# Les gros de ce monde

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **27 (1889)**

Heft 19

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-191040>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
six mois . . . 2 fr. 50  
ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### CAUSERIES DU CONTEUR

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

### Proclamation de la Fête des Vignerons.

C'est dimanche 19 mai, à deux heures de l'après-midi, qu'aura lieu, à Vevey, la publication d'usage, annonçant d'une manière officielle la célébration de la *Fête des Vignerons*. Le cortège se formera dans l'ordre suivant :

- 1° Suisses ouvrant la marche ;
- 2° Tambours et fifres ;
- 3° Musique d'honneur ;
- 4° Peloton de Suisses ;
- 5° Hoqueton ;
- 6° Porteur de houx et deux accompagnants ;
- 7° Quatre conseillers et rière-conseillers ;
- 8° Drapeau de la Confrérie, accompagné de deux rière-conseillers ;
- 9° Un peloton de Suisses.

Ce premier acte de la Fête des Vignerons, paré de costumes dans leur première fraîcheur, nous donnera un parfait et charmant avant-goût de la grande solennité des 5, 6, 8 et 9 août, qui comptera 1500 figurants.

Dès l'origine, cette proclamation s'est faite presque toujours dans les mêmes termes. Voici, celle de 1865 :

*Le Conseil de la Confrérie des Vignerons de Vevey, à leurs concitoyens et amis.* — Nous sommes à la veille d'une de ces époques solennelles qui datent dans les annales de notre cité : avec l'aide de la Providence, nous célébrerons la Fête des Vignerons les 26 et 27 juillet 1865. Cette fête, qui remonte à une haute antiquité, a acquis peu à peu une célébrité européenne : celles de 1797, de 1819, de 1833 et enfin de 1851, ont laissé des souvenirs ineffaçables. Puisse celle que nous annonçons ne pas leur être inférieure.

Quel cœur ne bat pas d'émotion à la seule pensée d'une fête nationale célébrée au milieu de cette belle nature, sur les bords du Léman aux flots d'azur, en face de ces Alpes aux neiges étincelantes !

Venez donc à notre fête, chers concitoyens ! Vous y verrez décerner des

couronnes et des récompenses aux hommes intelligents qui, par un travail incessant et pénible, ont perfectionné dans notre pays l'importante culture de la vigne ; nous vous tendons une main fraternelle : Venez ! sur nos coteaux mûrit ce nectar précieux qui réjouit le cœur, dispose aux épanchements de l'amitié, anime nos toasts à la patrie, et resserre les liens qui nous unissent.

Venez à notre fête, habitants des pays éloignés ! Vous y verrez un peuple qui se fait un devoir d'honorer le premier des arts : l'agriculture ; un peuple libre et hospitalier, qui conserve jusque dans les élans de son indépendance, cette constance et cette discipline renommées qui ont assis sur les rochers de sa patrie le travail et la liberté.

Et vous, chers concitoyens, nous faisons appel à votre bienveillance. En maintes occasions notre ville s'est distinguée par le bon esprit qui anime ses habitants ; c'est donc avec une pleine confiance que nous comptons sur votre active coopération ; joignez vos efforts aux nôtres, afin qu'on puisse dire plus tard de notre belle fête, ce que nous avons dit des précédentes : elle a laissé des souvenirs ineffaçables.

Vevey, le 21 mai 1865.

*L'Abbé-président,*

Louis BONJOUR.

Le publieur des fêtes de 1819, 1833 et 1851, était M. Derameru, ancien concierge du Château de Chillon. Une indisposition l'empêcha de publier encore la fête de 1865, ce qu'on regretta beaucoup, car il s'acquittait de cette tâche à merveille, moitié en français, moitié en patois, ajoutant ainsi un nouveau charme au caractère national de la fête.

### Les gros de ce monde.

Nous avons toujours éprouvé une sincère commisération pour les gens qui ont de la tendance à devenir trop gros, ou qui le sont déjà. Porter sans cesse le fardeau de son embonpoint nous semble quelque peu cruel. N'est-

ce pas comme c'est pénible de les entendre grassement respirer après un repas copieux, ou souffler comme une forge en montant un escalier ?

Voici mon ventre et le reste vient... C'est vraiment digne de pitié. Mais aussi pourquoi diantre ces braves gens restent-ils si longtemps à table et mangent-ils comme quatre ?... Ce sont des gens de capacité, c'est vrai, mais il est une mesure en tout ; aussi venons-nous leur donner quelques sages conseils.

Qu'ils se souviennent une fois pour toutes que c'est par l'usage des farineux et des féculs que les congestions graisseuses se produisent, et qu'une abstinence plus ou moins sévère de tout ce qui est farineux et féculent diminue l'embonpoint.

Prendre note aussi, — ça leur sera dur, — de boire modestement, car une trop forte quantité de liquides accroît encore l'accumulation des graisses.

Les vins secs, surtout ceux de Bordeaux, de Xérès, de Madère, sont recommandés. — Vous n'êtes pas bien à plaindre sous ce rapport, chers obèses. — Par contre, la bière vous est défendue. Le café noir est permis, avec aussi peu de sucre que possible ; grog et cognac modérément. Sont aussi strictement défendus : sucres, beurre, crème, pommes de terre, plats doux, pâtes, riz, haricots secs, pois, lentilles, maïs, macaroni, tapiocas. Eviter aussi le jambon, le lard et la graisse de viande. Peu de lait.

Vous allez pousser des cris de paon, vous allez nous dire que nous vous privons de tout. Eh bien ! non, il reste encore une large part à votre superbe appétit, si nous en croyons un docteur compétent, qui vous permet la viande maigre de bœuf, de mouton, de veau, d'agneau, de la langue, des soupes maigres et pas trop claires, du bouillon, de la volaille, du gibier, du poisson, du fromage, des œufs, du pain (mais très modérément), toute espèce de légumes verts, des oignons, des cornichons, du fruit frais, mais sans sucre.

Vous avouerez qu'il vous reste encore un solde suffisant pour vous

occuper à table, et donner un beau coup de fourchette.

En terminant, nous appelons l'attention sur un abus funeste et qui ruine la santé de bien des jeunes personnes ; nous voulons parler de l'usage des acides et surtout du vinaigre comme préservatif contre l'obésité. Sans doute, l'usage du vinaigre fait maigrir, mais c'est en détruisant la fraîcheur, la santé et la vie : seul le *Conteur* s'en trouve bien.

### Lâcher de pigeons.

Un des attraits de l'exposition avicole, qui s'ouvrira le 16 courant, sera certainement le lâcher de pigeons organisé pour le dimanche 19.

On connaît les résultats étonnants obtenus jusqu'ici par les pigeons voyageurs ; aussi ce moyen de correspondance est-il de plus en plus apprécié dans maintes circonstances importantes. Les avantages que présenteraient en temps de guerre le transport des dépêches par ces oiseaux ne peut être contesté.

En France, chaque place forte dispose d'environ 400 pigeons. C'est le génie qui a la charge de leur entretien, à qui est confié le plan des entraînements prévus, et qui fait l'échange de place à place.

Les entraînements, c'est-à-dire le dressage des pigeons au service des dépêches, commence en avril et se termine à l'ouverture de la chasse ; à cette époque, des rapports circonstanciés sont adressés au ministre de la guerre.

Les communications sont assurées d'une part entre les diverses places de la frontière, de l'autre entre ces places et Paris. Les pigeons des colombiers militaires sont tous les ans, en plus de l'entraînement habituel, soumis à de vraies « grandes manœuvres », et chaque couple est spécialement dressé à évoluer dans la direction qu'il devrait desservir en temps de guerre.

Pour envoyer des pigeons d'un point à un autre, il y a trois opérations à faire : 1° le marquage ; 2° la mise en paniers ; 3° la direction sur le point où l'on veut les interner ou les lâcher.

Par suite d'un décret de 1885, les pigeons voyageurs sont soumis à un recensement, et, en cas de besoin, leurs propriétaires sont tenus d'en faire la remise à l'autorité militaire, dans l'intérêt public.

L'étude des pigeons voyageurs au point de vue du service de la guerre a été aussi l'objet de soins particuliers en Italie, où douze colombiers militaires fonctionnent régulièrement.

Le pigeon de race belge est considéré comme le meilleur et le plus résistant. Il peut parcourir jusqu'à 1200 kilomètres ; mais on pose en principe qu'il ne faut pas demander aux pigeons plus de 250 kilomètres si on veut opérer dans de bonnes conditions.

### Un héritage.

M. de B..., vieux célibataire et possesseur d'une grande fortune, avait pour seuls parents un frère et une belle-sœur, qui ne l'entouraient d'attentions et de flatteries qu'en vue du superbe héritage qu'il devait nécessairement leur laisser. L'hiver dernier, M. de B... tomba si gravement malade, qu'un beau soir les médecins déclarèrent qu'il ne passerait pas la nuit.

Cette même nuit, son frère et sa belle-sœur, qui aimaient beaucoup à briller dans le monde, donnaient un bal comme pour mieux se préparer à un grand deuil.

Il est vrai que, cette nuit-là aussi, une crise heureuse survint, qui sauva M. de B... malgré le dire des médecins.

Le frère et la belle-sœur rendirent visite au malade deux jours après et lui prodiguèrent les soins les plus tendres, les attentions les plus délicates, tout en nourrissant la secrète pensée que leur riche parent, dont la santé était si fortement ébranlée, ne tarderait pas à succomber à une nouvelle crise moins heureuse.

Tant d'efforts désintéressés méritaient une récompense. M. de B..., qui connaissait parfaitement son entourage, vient de mourir, et voici son testament :

« J'institue pour légataire universel mon ancien, mon excellent et fidèle ami M. G..., à charge pour lui de remettre à mon frère et à ma belle-sœur, les deux petites statuettes en porcelaine de Saxe de mon cabinet, représentant un couple de musiciens dansants, dits Pifferari, qu'ils voudront bien accepter en souvenir de moi et du bal qu'ils ont donné dans la nuit du 21 au 22 février, lorsque j'étais entre la vie et la mort. »

### Prudence de vignerons.

A côté de la joie que nous procure le retour des beaux jours, à côté de l'espoir que le renouveau apporte dans les cœurs, par les premières manifestations de la nature, par les myriades de fleurettes dont s'emailent les prés verdoyants, par les cerisiers en fête, par ces précieux ceps dont les bourgeons vont éclater sous

le corset qui les enserme, — à côté de cela, disons-nous, on entend exprimer des craintes :

« Nos vignes supporteront-elles les nuits fraîches du printemps ? Les saints de glace nous chicaneront-ils cette année, et laisseront-ils le bourgeon délicat se développer sans accident ?... »

A ce propos, voici quelques curieux détails donnés par la *Nature*, sur la manière dont procèdent, en France, diverses associations de vignerons, pour la production de nuages artificiels, dans le but de protéger la vigne contre les gelées d'avril et de mai.

« Dans certaines parties de l'Alsace-Lorraine, et dans les départements de l'Est, les propriétaires se sont réunis, ont formé des syndicats et ont un fonds de caisse auquel souvent contribuent les municipalités elles-mêmes.

Dès le commencement de la saison critique, une commission nommée à cet effet délègue plusieurs de ses membres pour surveiller chaque nuit l'état de l'atmosphère. Dès que le thermomètre descend à 3° au-dessus de 0°, on prévient le chef de service.

Si une demi-heure avant le lever du soleil la température tend vers zéro, il n'est que temps d'agir.

Alors le clairon sonne (comme s'il s'agissait d'éveiller les pompiers pour un incendie) et les équipes d'allumeurs désignées à l'avance se transportent en toute hâte vers les cantons qui leur ont été assignés, pour y mettre le feu soit à des brasiers fixes, soit à des bacs roulants remplis de goudron ou de brai.

Ailleurs — aux environs de Colmar, par exemple, — des thermomètres avertisseurs sont placés dans les vignes, sous la surveillance de gardiens sûrs qui avertissent par téléphone le poste placé en permanence à la mairie.

Il a 1200 hectares à protéger ; 326 feux suffisent à cet effet, et l'opération revient environ à 6 francs par hectare. »

### Un invité fidèle.

Un proverbe dit qu'on se repent à loisir des engagements pris à la hâte ; un autre, qu'il est prudent de retourner sept fois sa langue avant de parler. Et, à côté de ces proverbes, on dit encore que les protestations d'amitié et de dévouement, les offres généreuses de certaines gens ne sont que de vaines paroles.

Eh bien, il y a dans tout cela beaucoup de vrai, témoin la farce jouée par M. Nestor Roqueplan à une famille de riches bourgeois, pour lesquels elle a été une excellente leçon.

Ceux-ci l'avaient invité à dîner,